

## Audience mairie de Toulouse du 3 juillet 2018 :

Une délégation du SNUDI-FO a été reçue par Mme Lalane de Laubadère, adjointe au maire de Toulouse et M. Argenton, responsable du service de l'éducation.



## Sommaire

Rythmes scolaires

Réorganisation du service des ATSEM

Liaison scolaire/périscolaire

Commandes

## Rythmes scolaires

FO : L'état des rythmes scolaires au plan national est maintenant connu : 90 % des communes auront leurs écoles qui fonctionneront sur 4 jours. Le SNUDI-FO considère que la dérogation doit devenir la norme et revendique l'organisation à 4 jours sur 36 semaines au plan national.

Ce qui est bon pour les enseignants et les élèves de Lille, de Marseille, de Lyon, de Bordeaux est bon pour les enseignants et les élèves de Toulouse.

Dans notre département, le nombre de communes dont les écoles fonctionnent sur 4 jours est très limité. Cela s'explique, en partie, par l'influence que peut avoir Toulouse sur les autres communes du département. La décision que prendra la mairie de Toulouse est donc lourde de conséquence sur l'ensemble du département. Nous demandons que les écoles toulousaines fonctionnent sur 4 jours comme 90 % des communes de France.

**Mairie : Nous maintiendrons l'organisation sur 4,5 jours, la réponse est nette et sans appel. Il n'y aura pas de discussion, y compris l'année prochaine, sur ce sujet. Je suis convaincue que c'est meilleur pour les enfants. De plus, le précédent Inspecteur d'Académie a décidé de consulter les conseils d'école. Il n'avait pas à le faire car la mairie de Toulouse n'avait pas annoncé de volonté de modification sur les rythmes. Les conseils d'école ont exprimé majoritairement le choix de maintien des 4,5 jours.**

FO : Vous décidez, sans consulter les enseignants ni leurs organisations, alors que vos décisions portent sur nos horaires de service, nos conditions de travail. Et comme vous le savez, nos conditions de travail ont bien évidemment une incidence sur les conditions d'apprentissage des élèves. Notre organisation a justement voté contre le décret Blanquer car pour FO, le bon niveau de décision n'est pas la commune mais l'Etat, dans un cadre national.

Pour autant, dans ce cadre qui nous est imposé, nous vous demandons de revoir votre position.

Concernant les conseils d'école, nous rappelons que c'est le directeur d'école, président du conseil d'école, qui fixe l'ordre du jour. Ce n'est pas à vous de décider de ce qui doit y être discuté ou non.

Vous savez pertinemment également que les consultations des conseils d'école ont été l'année dernière à Toulouse biaisées par deux choses :

. les délais, non réglementaires, décidés par notre précédent IA ont amené de nombreuses écoles à ne pas se prononcer ou à décider dans la précipitation le maintien de l'existant. Un nombre non négligeable d'écoles ont néanmoins demandé l'organisation sur 4 jours. D'autres ont demandé le retour aux mercredis libérés démontrant que la semaine de 4,5 jours ne leur convient pas.

. la mairie de Toulouse a annoncé, par courrier écrit, que dans le cas où les enseignants et les parents demanderaient l'organisation sur 4 jours, rien ne serait mis en œuvre pour prendre en charge les enfants. Le SNUDI-FO considère d'une part que cette annonce n'est absolument pas crédible pour la 4ème ville de France et que d'autre part, elle constitue une pression inacceptable mise sur les enseignants et les parents.

Mairie : c'est encore notre droit de décider ce que nous organisons sur le temps périscolaire. Dans les villes de taille similaire, dont certaines ont décidé les 4 jours sous la contrainte, rien n'est prévu pour le mercredi.

FO : Les enfants ne sont pas pris en charge les mercredis dans ces villes ?

Mairie : Ce sont des garderies. Toulouse est à la pointe des activités périscolaires, nous refusons de perdre cette « qualité ».

FO : Rien n'empêche de mettre ces activités « de qualité » le mercredi.

Mairie : Encore une fois, pour nous, ce n'est pas un sujet de discussion. Nous sommes éventuellement prêts à discuter de la « semaine toulousaine » (avec un mercredi libéré sur 3) mais pour le moment le décret Blanquer fixe le temps maximal à 24h donc il faudrait réduire les vacances ce que nous ne voulons pas faire.

FO : Nous sommes au moins d'accord sur ce point : hors de question également pour le SNUDI-FO de réduire les vacances.

Mairie : Il nous faudrait donc demander une dérogation au ministre pour revenir à ce qui existait, soit 25h/25h/22h.

FO : Le rejet de la semaine Peillon de 4,5 jours est grand. Les mercredis avaient au moins le mérite de prévoir un temps pour les réunions institutionnelles qui actuellement sont placées entre midi et deux, le soir, le mercredi après-midi au mépris des conditions de travail des enseignants...

Pour autant, il s'agirait encore d'un cadre dérogatoire, qui ne permettrait pas cette pause dans la semaine, qui de notre point de vue est salutaire, tant pour les enseignants que pour les élèves. Nous revendiquons le retour à une norme nationale, à Toulouse comme ailleurs. Le rythme ultra-majoritaire est de 4 jours. Nous ne voyons pas en vertu de quoi Toulouse devrait y faire exception. Nous serons amenés à nous revoir sur ce dossier car nous continuerons de mobiliser les collègues et les écoles sur ce point.

## Réorganisation du service des ATSEM

FO : Notre position est connue. Vous nous avez déjà reçus à ce sujet.

Mairie : Cette réorganisation décidée dans le cadre de la nouvelle charte des ATSEM est en ce moment évaluée en interne (auprès de nos personnels) et en externe (par le biais d'un audit).

FO : Allez-vous consulter les enseignants et les directeurs d'école ?

Mairie : Non, j'ai déjà reçu suffisamment de courrier des enseignants. Ils peuvent continuer à m'écrire de toute façon et ne s'en privent pas. Je connais la position des enseignants.

Les principaux problèmes sont identifiés : les réunions des équipes sur le temps de classe, le temps 15h/16h sans ATSEM dans certaines classes.

FO : Il y a aussi le problème de la rotation des ATSEM, les 10 minutes de présence pour les ATSEM de journée qui manquent soit le matin, soit le soir mais surtout votre introduction du directeur de CLAE comme supérieur hiérarchique des ATSEM, qui s'oppose de fait à l'autorité fonctionnelle qu'exerce le directeur d'école.

Mairie : sur cette question, nous reconnaissons cette autorité fonctionnelle. Il y a pu y avoir des attitudes corporatistes. Certains personnels qui ne pouvaient travailler avec les équipes enseignantes ont d'ailleurs muté. Sur les autres questions, nous proposerons des solutions qui seront étudiées lors du comité technique de rentrée que nous tiendrons avec les représentants des personnels communaux. Nous ne souhaitons pas vous les communiquer avant cela. Mais nous ferons au plus vite. Nous ne voulons pas revivre l'année prochaine les mêmes problèmes que cette année.

FO : Nous en prenons bonne note et sommes impatients de connaître vos propositions qui permettraient de sortir de l'impasse...

## Liaison scolaire/périscolaire

FO : Les horaires du périscolaire présentés par la mairie de Toulouse indiquent 7h30/8h30 le matin et 11h30/13h45 à la pause méridienne. Notre hiérarchie nous a répondu récemment que tous les élèves devaient être sous notre responsabilité sur le temps de l'accueil de 8H20/8H30 et 13H35/13H45. Nous rappelons que la « co-responsabilité » n'existe pas. Quel est votre point de vue ?

Mairie : Nous confirmons les horaires du périscolaire. Pour nous, les élèves inscrits au CLAE sont sous notre responsabilité sur ces horaires, y compris les temps d'accueil Éducation Nationale, pour lesquels seuls les enfants non-inscrits au CLAE sont sous la responsabilité des enseignants.

FO : Nous vous invitons à clarifier cette position avec notre hiérarchie car ce n'est pas ce qui se pratique le plus souvent. Nous interviendrons à nouveau de notre côté.

Les informations de rentrée aux parents seront bientôt envoyées. Nous étions intervenus pour vous demander d'enlever la référence à 15 minutes de « garderie » à la fin de la classe exercée par les enseignants, ce qui avait été fait. Pour autant, d'autres malentendus

demeurent. Nous vous demandons de ne pas inscrire que les élèves en maternelle sont sous la responsabilité des enseignants jusqu'à ce qu'ils soient remis aux parents. Cela sous-entend qu'un retard pourrait être accepté alors qu'il est de la responsabilité des parents d'être à l'heure à la sortie de l'école lorsque leur enfant n'est pas inscrit au CLAE.

D'autre part, nous vous demandons de ne pas écrire que les parents peuvent contacter le directeur de l'école pour que leur enfant puisse rester au CLAE en cas de retard. Ils doivent s'adresser au directeur du CLAE puisque ce temps est sous sa responsabilité. De plus, le directeur n'est pas forcément disponible pour réceptionner l'appel.

Mairie : Nous sommes d'accord avec vos remarques.

## Commandes

FO : Beaucoup de problèmes concernant les commandes nous sont remontés.

Mairie : Nous avons écrit aux directeurs pour répondre. Dans le cadre des marchés publics, un fournisseur, l'entreprise Lacoste, a remporté le marché. Pour réduire les coûts et avoir une bonne gestion des deniers publics, une liste de produits a été choisie. Les retours sur la qualité de ces produits sont divers. En cas de problème, nous invitons les enseignants à saisir le référent commande de la mairie. Si des produits manquent, il est possible pour nous de rentrer dans le catalogue et d'effectuer des commandes spécifiques (exemple : les modèles d'agrafes ne sont plus disponibles, il est possible pour nous de les commander). Si des produits sont défectueux, nous invitons les enseignants à saisir les commerciaux de l'entreprise en plus du référent commande pour que nous puissions intervenir auprès de l'entreprise.